

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 06_2026**

Date de convocation : 04/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

Présents : BICHAUD Emmanuel, CANDAU Jean-Marc, CLAVE Moïse, COMPAGNET Joëlle, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothee, KUBLER Danielle, LABARBE Julie, LAMOTHE Marie-Christine, LE BIGOT Christophe, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PRINCE Jean-François, SONNEVILLE Jean-Luc, VLAMINCK Alexia

Absents excusés et représentés : HERMAN Eliane (ayant donné pouvoir à LAMOTHE Marie-Christine)

Absents : LUCBERNET Julien

Secrétaire de séance : DUPRAT Sandra

=====

OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service administratif pour la période du 01/05/2026 au 30/04/2027,

L'assemblée délibérante,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- de créer un emploi non permanent à temps complet à raison de 35h/semaine d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 01/05/2026 au 30/04/2027 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service administratif,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 525 correspondant au 9^e échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, emploi de catégorie hiérarchique C,



- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique**, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,